



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 91883

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'importance que nous accordons à la francophonie, ce parlé français à travers le monde auquel nous sommes tous attachés. Compte tenu de la rigueur budgétaire qui nous est imposée, il lui demande comment il compte contrôler et valider, en Afrique notamment, les actions visant à ce que les choix linguistiques, la formation des maîtres et la lutte contre l'analphabétisation restent une priorité sans gâchis.

Texte de la réponse

En Afrique, la promotion du français est au carrefour des objectifs de rayonnement et de solidarité. Sur la partie francophone du continent, l'apprentissage de notre langue conditionne la qualité globale de l'enseignement au sein du système éducatif. Dans le domaine linguistique, l'Afrique subsaharienne francophone est la destinataire privilégiée de notre aide, concentrant treize des quatorze pays pauvres prioritaires définis par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). L'instrument principal d'intervention bilatérale, qui fonctionne sous le régime de la subvention, est le fonds de solidarité prioritaire (FSP). Vingt-deux FSP sont actuellement en cours en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne confondues, pour un montant total de 40 Meuros. Ces projets visent en priorité la consolidation ou le développement de la place du français dans les systèmes éducatifs locaux et la mise en place de systèmes de formation initiale et continue performants pour les enseignants de et en français. La diminution des montants accordés à cet instrument (passés de 229 Meuros d'autorisation d'engagements en 2000 à 24,5 Meuros en 2010) nécessite que chaque euro soit utilisé de la manière la plus efficace. La gestion de ces projets, dans les pays partenaires concernés, est assurée par notre dispositif d'expertise technique internationale et les agents dédiés à la coopération au sein des ambassades. Ces services s'assurent, dans un premier temps, de l'opportunité du projet au regard de la stratégie sectorielle éducation 2010-2015 adoptée par le CICID, des objectifs de coopération fixés par les documents-cadres de coopération et de la situation linguistique et éducative. En outre, un dispositif d'évaluation a été mis en place pour encadrer ces projets : une évaluation à mi-parcours est organisée, en sus d'une évaluation finale menée par des cabinets d'experts indépendants. Les résultats de ces évaluations sont traités pour permettre une utilisation optimale des fonds, à la fois par les services sectoriels compétents et par un pôle dédié à l'évaluation. Par ailleurs, partageant notre combat pour la langue française avec les pays de la francophonie multilatérale, le ministère des affaires étrangères et européennes soutient des projets multilatéraux, essentiellement à travers sa contribution à l'Organisation internationale de la francophonie et ses opérateurs. Parmi les plus importants, on peut citer : l'initiative ELAN-Afrique (École et langues nationales en Afrique), financée par l'Agence française de développement, et dont l'Organisation internationale de la francophonie est opératrice, et le projet IFADEM (initiative de formation à distance des maîtres). Le rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'OIF, produit en 2010, a établi un bilan favorable en matière d'organisation de la gestion et de modification des pratiques. Les principaux objectifs assignés à l'organisation sont considérés comme atteints (exemple : diminution des charges de gestion au bénéfice des dépenses de programme). Il faut enfin ajouter que le dispositif de promotion de la langue française ne doit pas se concevoir uniquement en

termes de dépenses. Aux côtés du réseau des alliances françaises, un certain nombre des instituts français présents en Afrique subsaharienne ont mis en place, pour répondre à la demande croissante, une offre de cours de français général et de spécialité. Ces cours représentent une source de revenus aujourd'hui incontournable pour le réseau africain des alliances. D'autres instituts, en particulier en Afrique francophone, mettent également en place des cours (au Togo, au Bénin, au Gabon, et en République démocratique du Congo).

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91883

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11505

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13542